

AVIS PUBLIC



EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, secrétaire par intérim du conseil d'arrondissement d'Anjou :

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement numéro RCA 16-1 relatif aux usages conditionnels à l'égard de la zone industrielle I-5;

Que le conseil d'arrondissement, suite à l'adoption à sa séance du 6 mars 2007, d'un projet de règlement intitulé « Règlement numéro RCA 16-1 règlement amendant le règlement relatif aux usages conditionnels à l'égard de la zone industrielle I-5 », tiendra une assemblée publique de consultation le mardi 3 avril 2007 à 18 h 30, dans la salle du conseil située au 7701 du boulevard Louis-H.-La Fontaine, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Que l'objet de ce règlement est de permettre des usages conditionnels dans la zone I-5, tels que l'entreposage de pièces et accessoires pour automobiles et de pneus à l'intérieur, de même que l'entreposage de biens non roulants à l'extérieur;

Que ce projet de règlement vise les terrains compris dans la zone industrielle I-5 et qui sont situés à l'intersection sud-ouest des boulevards Henri Bourassa et du Golf;

Qu'au cours de cette assemblée publique, le maire d'arrondissement (ou un autre membre du conseil désigné par le maire d'arrondissement) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

Que ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

Que ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée.

Anjou, le 14 mars 2007

Marie-Thérèse Stephen
Secrétaire par intérim du conseil d'arrondissement